

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Justice : une rentrée e

REMARQUABLE par l'ampleur des activités menées en dépit d'un contexte contraignant dû au Covid-19, l'année judiciaire écoulée aura offert des matériaux à celle qui s'ouvre aujourd'hui.

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

C'EST, entre autres, sur fond d'application des réformes destinées à rendre plus efficient le fonctionnement de l'appareil judiciaire que pourrait se dérouler la nouvelle année judiciaire dont la rentrée se tient ce matin au Palais de justice de Libreville.

Poursuivant l'objectif de la matérialisation " d'une offre de justice adaptée, crédible, transparente et accessible à tous les citoyens ", tel que le président de la République et président du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), Ali Bongo Ondimba, l'a prescrit lors de la dernière session de cette institution, de nombreux chantiers ont été ouverts à l'effet de répondre à cet idéal, en même temps qu'étaient menés les engagements pris en vue du raffermissement et de la consolidation de l'État de droit. En effet, à l'occasion de cette session du CSM, le chef de l'État avait, à juste titre, estimé que " la crédibilité de l'appareil judiciaire repose sur l'intégrité de ses acteurs vis-à-vis de tout justiciable ". Ajoutant que " dans ce sens, les décisions de justice doivent être rendues avec célérité et se distinguer par leur qualité intrinsèque irréprochable. Il s'agit du gage de la restauration de la confiance de nos compatriotes dans la justice de leur pays ".

Le président du CSM devait, par ailleurs, solliciter des magistrats la stricte observation des valeurs cardinales de déontologie, d'éthique et de professionnalisme auxquelles il attache un grand prix. En prenant à bras-le-corps ces assertions présidentielles, les magistrats se sont attelés à mener de nombreux chantiers, nullement découragés par un contexte sanitaire n'offrant pas de nombreuses alternatives opérationnelles. L'ensemble des activités réalisées donne un tableau motivant. Un bilan positif témoigne de ces actions,

avec un accent particulier sur les réformes en vue de porter la justice à la hauteur des attentes du peuple qui aspire à " une justice égale pour tous ".

A l'occasion de cette session du CSM, en sa qualité de vice-président, le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Erlyne Antonella Ndembet épouse Damas, avait rappelé le contenu de la mission Justice qui, dans le Plan stratégique Gabon Émergent (PSGE), est adossée à un certain nombre d'activités, dont les principales sont la vulgarisation du droit, la modernisation et le renforcement de la crédibilité du système judiciaire gabonais ainsi que la diversification de l'offre juridictionnelle en direction des compatriotes. Ce qui, concrètement, s'est traduit par la mise en service des Tribunaux de Commerce et du Travail de Libreville, l'organisation des sessions criminelles sur l'ensemble du territoire national au cours desquelles 152 affaires ont été

L'ensemble des activités réalisées donne un tableau motivant.

traitées et 140 décisions rendues. Ces sessions criminelles, avait-elle estimé, ont constitué un signal fort à l'endroit des compatriotes et des partenaires, en ce qu'elles ont permis non seulement de juger des personnes longtemps placées en détention préventive, mais également de rendre enfin justice aux différentes victimes. Sans compter la tenue de deux sessions criminelles spécialisées ayant permis le jugement de 11 affaires relatives à des infractions particulières telles que les détournements des fonds publics, les crimes contre la faune et la flore, le trafic et l'exploitation d'enfants et l'introduction des faux billets de banque au Gabon.



Le Palais de justice de Libreville qui abrite ce matin la cérémonie de la rentrée judiciaire.

LA JUSTICE EN QUELQUES CHANTIERS

- Réhabilitation et réfection des tribunaux de l'intérieur du pays



- Organisation d'un concours d'entrée à l'École de la Magistrature pour renforcer les effectifs des Magistrats et Greffiers

- Mise en place d'un programme de formation continue de Greffiers et de Magistrats pour un renforcement des capacités et une meilleure spécialisation des professionnels

- Rédaction des rapports nationaux relatifs aux droits de l'homme à soumettre aux instances internationales, conformément aux engagements pris par le Gabon.

et de nombreux défis

Redorer l'image de la justice



NDEMEZO'O ESSONO
Libreville/Gabon

DES actions menées par les autorités afin de contribuer à l'amélioration de l'offre publique de la justice dans notre pays sont nombreuses. L'objectif visé étant de veiller au bon fonctionnement de cette institution de manière générale tout en répondant aux attentes légitimes de la population.

Dans le volet amélioration des conditions de travail, on peut citer les initiatives suivantes:

- Réfection du Palais de justice de Libreville;
- Mise à disposition des tribunaux de Commerce et du Travail des bâtiments, pour faciliter la tâche des magistrats;
- Dotations en équipements informatiques des Cours d'Appel et Tribunaux;
- Dotation à ve-

L'objectif visé étant de veiller au bon fonctionnement de cette institution de manière générale tout en répondant aux attentes légitimes de la population.

nir en moyens roulants;

- Régularisation des situations administratives des magistrats;
- Réhabilitation des bureaux du bâtiment principal du ministère;
- Les actions concernant l'administration pénitentiaire:
- Démarrage effectif des programmes de réinsertion sociale avec la remise en service, avec l'appui du chef de l'État, de la tailleurie, de la briqueterie et, bientôt, de l'atelier de mécanique au sein de la prison de Libreville;
- Désengorgement des prisons, dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 par la remise gracieuse des peines qui a permis la libération de 680 détenus sur l'ensemble du territoire national;
- Mise en place, avec le concours de l'Unicef, d'un programme de formation dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication destiné aux détenus en fin de peine pour leur permettre d'acquérir des compétences en vue de leur réinsertion sociale après la prison;
- Amélioration des conditions de détention à la prison de Libreville dans le cadre d'un projet de réhabilitation;
- Mise en place d'un projet de réinsertion sociale destiné aux femmes en fin de peine, en col-



Photo: COE/L'Union

laboration avec une ONG nationale.

Au titre des réformes, on note les avancées ci-après:

- Tribunal de Commerce: les juges consulaires vont compléter les formations de jugement au sein de cette juridiction;
- Tribunal du Travail: l'élection des assesseurs non professionnels est prévue ce mois d'octobre;
- Mise en place au sein du Tribunal de première instance et de la Cour d'Appel judiciaire de Libreville des formations spécialisées, chargées de la poursuite, de l'instruction et du jugement des infractions présentant certaines complexités;
- Textes d'application des nouveaux Code pénal et Code de procédure pénale en cours d'élaboration, notamment sur le travail d'intérêt général qui offrira au juge pénal une alternative à la peine d'emprisonnement et à la peine d'amende qui éviterait d'accroître la population carcérale.

L'avocat, un maillon fort et incontournable de la justice

JNE
Libreville/Gabon

L'AVOCAT n'étant pas un fonctionnaire, les honoraires sont la juste rémunération de son travail. L'année judiciaire 2020-2021, qui s'ouvre aujourd'hui, va donc lui procurer un travail considérable grâce aux audiences, et par voie de conséquence des revenus. Ce qui n'est pas le cas pendant les vacances judiciaires où les activités tournent au ralenti.

Le barreau du Gabon compte actuellement 110 avocats.

Le bâtonnier de l'ordre des avocats du Gabon, Me Lubin Ntoutoume, décrit la place dans la société de l'avocat en ces termes:

" L'avocat joue un rôle social incomparable. Notre rôle est considérable, il est incontournable dans le fonctionnement du service essentiel de la Justice. Permettez-moi d'exagérer, point d'avocat, pas de justice équitable..."

«Permettez-moi d'exagérer, point d'avocat, pas de justice équitable...»

L'avocat, bien qu'exerçant une profession libérale, a à cœur d'accomplir une mission de service public sans perdre son indépendance. Maillon fort et incontournable

de la justice, l'avocat représente et défend devant les tribunaux ou les cours des particuliers, des entreprises ou des collectivités. Il peut s'agir d'affaires civiles ou pénales. Il peut être également sollicité par les entreprises en tant que conseil.

Comme tout métier, cette profession a des avantages et des inconvénients. S'agissant des avantages, un avocat gagne bien sa vie suivant sa carrière, ses objectifs. Selon la spécialité, on peut beaucoup voyager. Point de monotonie car les dossiers sont divers et variés (crimes, divorces, etc.)

Concernant les inconvénients, la rémunération est très variable;

les études sont très complexes et longues. En outre, il est difficile de ne pas trop travailler (être avocat demande beaucoup de travail et de temps). Enfin, en raison de la concurrence dans la profession, il faut faire attention à ne pas perdre ses clients.

Lors de la rentrée judiciaire 2019-2020, le procureur général près la Cour d'appel judiciaire de Libreville, Appolinaire Ndziengui, avait reconnu " sincèrement " l'attachement des avocats à leurs devoirs professionnels et aux traditions de leur ordre. Et d'ajouter: " Je suis sûr que votre franche collaboration pour le triomphe du droit continuera dans le même esprit. "



Photo: Abel Eyeghe/L'Union